



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 49991

Texte de la question

M. Dominique Bussereau attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les contraintes de gestion qui pèsent sur les organismes assurant l'aide à domicile aux personnes âgées, notamment en milieu rural. Les règles de financement actuelles peuvent entraîner une fin de non-recevoir pour des demandes pourtant justifiées du fait de l'état de santé des intéressés, qui, faute de pouvoir bénéficier de ces prestations, risquent de devoir rapidement intégrer un établissement de soins ou de séjour nettement plus onéreux pour la collectivité alors qu'un maintien à domicile est psychologiquement souhaitable. Il lui demande donc de bien vouloir étudier l'augmentation des moyens mis à la disposition des structures d'aide à domicile afin de répondre à la détresse des personnes âgées et de leurs familles en cas de perte d'autonomie.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Bussereau](#)

Circonscription : Charente-Maritime (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49991

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 2000, page 4645

Question retirée le : 10 juin 2002 (Fin de mandat)